



FAITES LE TEST: Claude Rolin (cdH) - Elections Européenne

Geplaatst op dinsdag 13 mei 2014 |

SHARE

Claude Rolin est candidat n°1 sur la liste cdH pour le Parlement Européen. Il est membre de ce parti.

Comment en êtes-vous arrivé à votre actuel engagement politique?

Mon engagement politique et européen est la poursuite de mon travail en faveur du dialogue social. J'ai quitté ma fonction de secrétaire général de la CSC, mais pas mes convictions. L'équilibre entre l'économique et le social fait souvent défaut dans les décisions européennes. Le sens de mon engagement est véritablement de veiller à ce que ces deux aspects coexistent, en évitant que l'un soit au détriment de l'autre.

Que pensez-vous qu'il devrait arriver en ce qui concerne les thèmes suivants?

Institutions Européennes

Nous voulons des institutions européennes plus démocratiques et transparentes. Le cdH propose notamment de:

- **Renforcer les pouvoirs du Parlement européen.** Le Parlement est l'organe européen le plus démocratique de l'Union européenne. Par conséquent, une manière de démocratiser l'Europe consiste à lui donner plus de pouvoir. L'un des moyens serait de lui attribuer le droit d'initiative législative.

- **Supprimer le droit de veto des Etats membres au sein du Conseil.** A 28 Etats membres, c'est inéluctable: la prise de décision à l'unanimité bloque systématiquement les avancées significatives pour les citoyens. Or, l'intérêt général de l'Union européenne doit continuer à primer. Au cdH, nous sommes d'avis qu'il ne sera favorisé que si l'on supprime le vote à l'unanimité au sein du Conseil. Il faut remplacer l'unanimité par une prise de décision à la majorité qualifiée ou super qualifiée ;

- **Elire le Président de la Commission européenne par le Parlement européen.** Le Parlement européen, après un débat parlementaire contradictoire préalable, doit pouvoir désigner le Président de l'exécutif européen, et non simplement confirmer l'investiture donnée par les chefs d'Etat et de gouvernement comme c'est le cas aujourd'hui ;

Réduire le nombre de commissaires européens et les désigner sur un principe d'égalité hommes-femmes. La Commission européenne doit demeurer l'émanation de l'intérêt général européen ;

- **Impliquer plus encore les parlements nationaux** des Etats membres dans le processus décisionnel européen.

Règles budgétaires imposées aux états membres

Le Traité budgétaire indique que les Etats membres ne doivent pas **dépasser** un déficit structurel – soit le déficit public hors effets du cycle économique – de 0,5 % du PIB. Cette nouvelle règle est appelée communément la "règle d'or". Les Etats membres sont aussi tenus de réduire les dettes publiques d'un vingtième par an en moyenne lorsqu'elles excèdent 60% du PIB.

Le traité ne distingue pas les dépenses d'investissement des dépenses courantes dans la règle d'équilibre structurel. Pour le cdH, il est important de veiller à mieux différencier dépenses de consommation et d'investissement afin de ne pas pénaliser l'investissement public.

L'assainissement des finances publiques est une nécessité. Toutefois, le cdH plaide pour un assouplissement de la règle d'or afin de favoriser des programmes investissements, source de croissance.

Pacte transatlantique de libre échange

Pour le cdH, il est primordial que la transparence soit garantie dans toute négociation commerciale afin que les citoyens soient informés et que leurs intérêts soient protégés. Pour cela, nous voulons que le Parlement européen soit associé aux négociations et qu'il dote le Commissaire en charge d'un mandat précis. Il est aussi important de renforcer le rôle des assemblées parlementaires des Etats membres en encourageant des membres de la Commission à aller régulièrement discuter de ces questions avec les élus.

Pour nous, le libre-échange doit s'accompagner des règles pour défendre notre économie et s'assurer que l'intérêt public prime sur les intérêts privés. Pour le cdH, le libre-échange international doit respecter des normes humaines, sociales, sanitaires et environnementales ainsi que des normes fondamentales définies en droit du travail par les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Toutes ces conditions doivent être respectées et la transparence de la négociation assurée. Pour nous, l'accord doit profiter à l'ensemble des citoyens européens, dans le respect de nos valeurs

Dumping social

Nous voulons mettre fin au dumping social. Nous voulons que l'Europe devienne un espace d'interactions économiques et sociales et non un lieu de concurrence exacerbée.

Pour cela, nous proposons:

- Une **révision de la directive relative au détachement** pour encadrer davantage les possibilités de détachement des travailleurs. Le cdH propose de limiter le principe européen du détachement des travailleurs au regard de la longueur des prestations réalisées sous le régime étranger de sécurité sociale. Au terme de douze mois de détachement, le travailleur doit dépendre du régime de sécurité social du pays dans lequel il travaille. En outre, **le principe de responsabilité solidaire** du donneur d'ordre à l'égard des sous-traitants devrait s'appliquer à tout secteur au niveau européen, à l'instar de l'avancée récente dans le secteur de la construction.

- Un renforcement des contrôles et une lutte plus intégrée à travers la mise en place d'un **Europol social**. Les inspections du travail doivent être coordonnées au niveau européen afin d'assurer la mise en application de la législation sociale et du travail dans le marché unique.

- Une avancée vers la construction d'un véritable **droit du travail européen**. Nous plaidons pour un socle de base commun qui permette d'éviter que les entreprises choisissent un pays plutôt qu'un autre pour appliquer des règles sociales moins contraignantes. Nous voulons la mise en place de normes sociales et du travail élevées (conditions de travail, santé, sécurité, de dialogue social, droit aux négociations collectives, d'information et de consultation) ainsi que l'instauration d'un salaire minimum européen qui soit fixé selon une règle commune et dont le montant serait adapté à la réalité économique de chaque Etat membre.

Discrimination des Roms en Europe de l'Est

L'Europe s'est construite sur le respect des droits de l'Homme et la protection des droits de ses citoyens. Ceux-ci ont été gagnés et élargis au cours des dernières décennies, c'est notamment grâce à l'Europe.

Aujourd'hui, il faut aller plus loin, notamment en ce qui concerne la lutte contre les discriminations. Nous voulons une application pleine de la Directive sur l'égalité raciale. Cette directive interdit toute forme de discrimination basée sur la race dans le domaine des services sociaux comme le logement ou l'éducation. La Commission européenne doit être plus attentive : ouvrir des enquêtes, menacer les États membres de procédures d'infraction et lancer ces procédures le cas échéant. C'est un bon outil... qui n'a encore jamais été utilisé.

Pour le cdH, il est aussi important de travailler la problématique de la discrimination dans les pays d'origines pour éviter le déracinement et la traite d'êtres humains, sources d'une grande précarité.

Institutions financières

Au cdH, nous voulons que le chantier de la régulation financière et bancaire soit amplifié et mené à terme dans les plus brefs délais.

Le cdH propose de:

- Mettre en œuvre sans plus attendre le programme de régulation proposé par l'Union européenne et coordonné au niveau mondial qui vise à rendre le système financier plus résistant. Ce système prévoit de durcir les règles prudentielles des banques et des institutions financières, en particulier en ce qui concerne les exigences de solidité financière ; de définir un cadre pour la gestion des crises, la réglementation des infrastructures et des marchés financiers et la réglementation des agences de crédit dont les conflits d'intérêts ont contribué à la crise financière et de renforcer la supervision des marchés et des acteurs financiers par les autorités publiques. Il faut également garantir l'adaptation de la législation à l'évolution technologique. L'accroissement spectaculaire, en volume et en vitesse, des flux d'ordres échangés pourrait être

un facteur de risque systémique. Sur ce point, l'accord sur la réglementation concernant les marchés d'instruments financiers (MiFID II) marque une avancée décisive vers l'instauration d'un système financier plus transparent et responsable. Pour le cdH, il est essentiel de mieux encadre le trading à haute fréquence ;

- Aligner l'intérêt des banques et des banquiers sur l'intérêt général. A cet égard, il faut encadrer la rémunération et le bonus des banquiers, en les limitant et en les conditionnant à la santé durable des institutions et des opérations financières. Il convient également de faciliter la résolution effective des banques, en mettant en place à l'avance les mécanismes opérationnels, le cadre légal et les autorités nécessaires. Il faut également s'assurer que la résolution des banques fasse porter leur coût sur les actionnaires et les investisseurs financiers en protégeant les petits déposants et les petits épargnants. Enfin, il est aussi primordial de séparer les activités spéculatives des banques des activités commerciales, de manière à ce que des pertes dues aux activités spéculatives n'affectent pas la sécurité des dépôts et l'octroi de crédit à l'économie.

Droits syndicaux

Nous voulons que tous les principes de l'OIT en matière de liberté et droits syndicaux soient pleinement respectés. Nous proposons aussi un renforcement du rôle et de la participation des partenaires sociaux à la politique sociale, économique et financière européenne.

Privatisation des services publics

Le cdH est convaincu que des services publics performants permettent dans une série de domaines de réduire les coûts pour tous. Nous voulons que chaque citoyen puisse avoir accès aux soins de santé, à l'enseignement, à l'eau... Pour garantir cela, nous défendons, en toutes circonstances, au niveau européen des services protégeant l'intérêt général et les grands principes d'égalité des citoyens, d'accessibilité, de continuité, de qualité, d'universalité et de solidarité. Par exemple, nous voulons que l'eau soit dès à présent considérée comme un bien public. Pour nous, la fourniture d'eau doit rester sous contrôle public. Nous proposons aussi de définir un cadre juridique européen relatif aux services d'intérêt économique général.

Environnement (y compris climat, production énergétique, mobilité ...)

Nous voulons mettre un terme au dumping environnemental. Pour cela, le cdH propose de renforcer progressivement les normes européennes relatives aux conditions de production et harmoniser ces normes au niveau de l'ensemble des Etats membres afin d'éviter toute concurrence au moins-disant environnemental au sein de l'économie européenne. Nous sommes aussi favorables à la mise en place de mécanismes d'ajustement douaniers aux frontières de l'Europe. Nous proposons la mise en place d'écluses douanières sur les produits ne respectant pas les normes humaines, sociales, environnementales et sanitaires européennes. L'objectif est de rétablir une juste concurrence qui intègre le respect de ces normes. En effet le respect de ces normes a un effet sur les prix. Il est donc nécessaire d'avoir un mécanisme qui rend plus chers les produits entrants en Europe quand ils ne respectent pas ces règles minimales.

En ce qui concerne la politique énergétique, l'Union européenne et ses États membres ont besoin d'une politique commune. Dès lors, le cdH prône pour une Communauté européenne de l'énergie qui puisse garantir la sécurité d'approvisionnement, assurer la diversification et, à terme, l'indépendance énergétique.

Asile et migration

Nous sommes d'avis qu'une gestion responsable de nos frontières communes et des flux migratoires vers l'Union européenne passe par des partenariats étroits avec les pays de transit et d'origine pour offrir des perspectives d'intégration professionnelle à leurs ressortissants et soutenir le développement des pays partenaires tout en luttant contre la migration illégale, les filières, le trafic et la traite des êtres humains. Nous sommes favorables à la mise en place d'une politique migratoire européenne globale, fondée sur une plus grande solidarité entre les États membres et permettant à l'Union européenne de mieux répondre aux défis posés par la migration.

En matière d'asile, des progrès ont déjà été réalisés dans la mise en place d'un régime commun d'asile européen. Aujourd'hui, il importe de réorienter la politique d'asile vers sa dimension extérieure, par exemple en dialoguant davantage avec les pays tiers.

Lutte contre la pauvreté

Le risque de pauvreté atteint un européen sur quatre soit 125 millions. Nous avons aujourd'hui 10 millions de plus d'europeens touchés ou menacés par la pauvreté et l'exclusion sociale qu'en 2005, alors que l'objectif était de diminuer ce nombre de 20 millions en 2020. Il y a donc un besoin urgent de réformer nos économies afin qu'elles deviennent socialement inclusives ainsi que de moderniser notre système de protection sociale. Au cdH, nous voulons que la lutte contre la pauvreté soit intégrée dans une politique globale visant à réduire les inégalités sociales. Nous sommes convaincus que la lutte contre la pauvreté et contre les inégalités doit être considérée

comme les deux piliers d'une même politique. Cette politique doit viser l'amélioration des conditions de vie, de logement, d'accès au travail, aux soins de santé mais aussi à l'éducation et à la formation professionnelle.

Aide au développement

Nous voulons renforcer la cohérence des politiques européennes et des Etats membres à l'égard des pays en développement. Il est nécessaire de mieux coordonner les programmes de développement financés par les Etats membres, la Commission européenne et les ONG européennes. Actuellement encore et sur le terrain, trop de programmes font « double-emploi ». Chaque Etat membre ayant aussi ses propres spécificités en matière d'aide au développement, ces programmes gagneraient à être mieux coordonnés à partir de leurs niches, tant sectorielles que géographiques.

Défense européenne (y compris armement nucléaire)

Le cdH propose de créer une armée européenne qui pourrait, dans un premier temps, prendre la forme d'une coopération structurée renforcée qui viendrait constituer le noyau dur d'une future armée européenne.

Situation au Moyen Orient

Le cdH fait sienne la position européenne adoptée par le Conseil affaires étrangères de décembre 2009 : il faut « la coexistence de deux États, avec l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, coexistant dans la paix et la sécurité ». Le cdH souhaite promouvoir activement cette position, car si la paix ne peut venir que d'une négociation entre les deux parties au conflit, la communauté internationale doit tout faire pour favoriser l'émergence d'une telle solution. Pour nous, l'UE devrait prendre des initiatives pour encourager une réelle reprise des négociations de paix.

Discipline de groupe

Si vous êtes élu, suivez-vous la discipline de votre groupe toujours/ non de manière exceptionnelle / je verrai chaque fois vote par vote (supprimer les mentions intiles)